Rapport d'évaluation, établi en application des critères d'attribution dont l'évaluation nécessite une appréciation du mérite et une évaluation préliminaire des offres au regard des critères automatiques, pour les offres soumises dans le cadre de l'appel d'offres portant sur le service de restauration destiné aux événements protocolaires et/ou institutionnels organisés à la Délégation du gouvernement de la Generalitat auprès de l'Union européenne (n° de dossier DGUE-N-1/26)

Le 12 juin 2026, la Délégation du gouvernement de la Generalitat de Catalogne auprès de l'UE a approuvé le dossier d'appel d'offres n° DGUE-N-1/26 relatif à l'attribution du service de restauration pour les événements protocolaires et/ou institutionnels organisés à la Délégation du gouvernement de la Generalitat auprès de l'Union européenne.
Le 29 juin 2026, le dossier d'appel d'offres a été publié sur la plateforme des services des marchés publics de l'administration de la Generalitat, et les professionnels suivants ont été invités à participer à la procédure d'appel d'offres :

- **Mediterranea sprl**

mediterranea@skynet.be
https://mediterraneafood.be/

- **Hispania**

events@hispaniabrussels.com
https://hispaniabrussels.com/

- **Artfood**

contact@artfood.be https://www.artfood.be/

Le 14 juillet 2026, la date limite de dépôt des propositions a expiré.
Au cours de cette période, les trois entreprises ont soumis leurs offres :

- Mediterranea
- Hispania
- ArtFood

Les offres initiales soumises par **Mediterranea, Hispania et ArtFood** sont désormais évaluées conformément aux critères d'attribution pouvant faire l'objet d'un jugement de valeur, tels que définis à la section I.1 du tableau des caractéristiques régissant le présent marché, en tant qu'étape préliminaire aux négociations avec l'entreprise soumissionnaire afin qu'elle puisse améliorer son offre.
La société **ArtFood** a contacté le pouvoir adjudicateur le 20 juillet, affirmant avoir soumis les documents requis dans les délais impartis. Toutefois, après avoir procédé aux vérifications nécessaires auprès de l'équipe ATOM, il s'est avéré que cette affirmation ne correspondait pas aux informations disponibles. Plus précisément, aucun courriel ni aucun des documents susmentionnés n'ont été reçus dans les délais indiqués. Toutefois, la société susmentionnée a par la suite fourni une copie du courriel original sous forme de fichier, dont il ressort clairement que les documents ont été envoyés dans les délais fixés. Compte tenu de cet élément de preuve et en application des principes de concurrence et de proportionnalité régissant les marchés publics, il est jugé approprié d'admettre et d'évaluer l'offre soumise, bien qu'il n'ait pas été possible d'en vérifier de manière

permettant de confirmer sa réception effective par le pouvoir adjudicateur dans le délai imparti.

Évaluation initiale des critères d'attribution évaluables automatiquement (100 points)

Les offres initiales relatives aux critères d'attribution évaluables automatiquement sont évaluées à titre préliminaire avant l'ouverture d'un cycle de négociations sur ces offres.

Offre économique : jusqu'à 65 points

Les entreprises candidates doivent soumettre une offre économique sous forme de prix unitaires pour le service, conformément au modèle figurant **à l'annexe 4** du présent cahier des charges. Chaque prix unitaire se verra attribuer une note maximale de :

Type	**Contenu minimum à desservir**	**Note**
Petit-déjeuner / Thé de l'après-midi / Sandwichs et café (avec service en salle et mobilier)	- Cafés et infusions - Lait de vache - Lait végétal - 2 types d'accompagnements salés et/ou sucrés - Fruits - Jus et eaux - Mobilier	15 points
En-cas (avec service à table et mobilier)	- 5 amuse-bouches froids ou chauds - Vins rouges et blancs - Cave à vin - Boissons non alcoolisées, jus de fruits et eaux - Mobilier	20 points
Réception complète (avec personnel de service et mobilier)	- 3 amuse-bouches froids - 3 amuse-bouches chauds - 1 dessert - Cava - Vins rouges et blancs - Boissons non alcoolisées, jus de fruits et eaux - Mobilier	30 points

Les offres de prix unitaires seront évaluées individuellement à l'aide de la formule linéaire suivante, selon laquelle la différence de note entre chaque offre sera proportionnelle à l'écart de chaque offre par rapport au montant

maximum. De cette manière, la meilleure offre obtiendra la note maximale et les autres une note calculée selon la formule suivante :

$$P_v = \left[1 - \left(\frac{O_v - Om}{IL}\right) \times \left(\frac{1}{VP}\right)\right] \times P$$

On:
Pv: Puntuació de l'oferta a valorar.
Ov: Oferta a valorar.
Om: Millor oferta.
IL: Import licitació / import màxim
VP = Valor de ponderació
P : Puntuació del criteri de valoració

Conformément à la directive 1/2020 du 23 juin de la Direction générale des marchés publics, le coefficient de pondération sera de 1,65.

Proposition de plats catalans : jusqu'à 20 points

L'inclusion, lorsque la Délégation en décidera ainsi en fonction de ses besoins pour un repas spécifique, d'un ou plusieurs des plats et produits suivants, typiquement associés à la cuisine catalane, sera prise en compte :

- Pain à la tomate et à la charcuterie (5 points)
- Crème catalane (5 points)
- Torradas à l'escalivada (5 points)
- Beignets de morue au four (5 points)

Amélioration du délai de préavis pour un service imprévu : jusqu'à 15 points

L'amélioration du délai dans lequel le soumissionnaire retenu s'engage à répondre aux demandes de prestations imprévues émanant de la délégation, en cas de besoins imprévus, sera prise en compte.
L'amélioration des délais de préavis sera évaluée à l'aide de la formule linéaire suivante, selon laquelle l'écart de notation entre chaque offre sera proportionnel à l'écart de chaque offre par rapport à la meilleure offre, qui sera celle proposant les délais de préavis les plus courts par rapport au préavis minimum de 15 jours prévu à la section 4 du cahier des charges techniques. Les offres proposant un délai de 15 jours ou plus recevront une note de 0 point. De cette manière, la meilleure offre obtiendra la note maximale et les autres une note calculée selon la formule suivante :

$$Pv = \frac{(1 - (Ov - Om))}{Om} \times P$$

On
Pv: Puntuació de l'oferta a valorar
Ov: Oferta a valorar
Om: Millor oferta
P: Puntuació del criteri de valoració

Generalitat de Catalunya
Delegació del Govern davant la Unió Europea

Évaluation de la proposition initiale : Hispania

Offre économique : jusqu'à 65 points

Type	Contenu minimum à fournir	Note
Petit-déjeuner / Thé de l'après-midi / Sandwichs et café (avec service en salle et mobilier)	- Cafés et infusions - Lait de vache - Lait végétal - 2 types d'accompagnements salés et/ou sucrés - Fruits - Jus et eaux - Mobilier	27,00 €
Rafraîchissements (avec service à table et mobilier)	- 5 amuse-bouches froids ou chauds - Vins rouges et blancs - Cava - Boissons non alcoolisées, jus de fruits et eaux - Mobilier	36,00 €
Réception complète (avec personnel de service et mobilier)	- 3 amuse-bouches froids - 3 amuse-bouches chauds - 1 dessert - Cava - Vins rouges et blancs - Boissons non alcoolisées, jus de fruits et eaux - Mobilier	50,00 €

La société Hispania obtient la note maximale de **65 points** pour avoir présenté la meilleure offre.

Offre de plats catalans : jusqu'à 20 points

La société Hispania propose les 4 plats suivants :

- Pain à la tomate et charcuterie (5 points)
- Crème catalane (5 points)
- Torradas à l'escalivada (5 points)
- Beignets de morue au four (5 points)

La société Hispania obtient la note maximale de **20 points** pour avoir présenté la meilleure offre.

Amélioration du délai de préavis en cas de service imprévu : jusqu'à 15 points

La société Hispania propose un délai de préavis d'un jour.
La société Hispania obtient la note maximale de **15 points** pour avoir présenté la meilleure offre.

Note : 100 points

Prestation de la restauration événementielle protocolaire et/ou institutionnel organisés à la Délégation du Gouvernement de Generalitat auprès de l'Union européenne (exp. n° DGUE-N-1/26)	**Critères d'attribution évaluables automatiquement (100 points)**		
	Offre économique (65 points)	**Proposition de plats catalans : jusqu'à 20 points**	**Amélioration du délai de préavis en cas d'imprévu : jusqu'à 15 points**
Espagne	65 points	20 points	15 points

Le score maximal pour les critères d'attribution évaluables automatiquement est de 100 points.
La société Hispania a obtenu : 100 points

ÉVALUATION DE LA PROPOSITION INITIALE : MEDITERRANEA

Offre économique : jusqu'à 65 points

Type	**Contenu minimum à desservir**	**Note**
Petit-déjeuner / Thé de l'après-midi / Sandwichs et café (avec service en salle et mobilier)	- Cafés et infusions - Lait de vache - Lait végétal - 2 types d'accompagnements salés et/ou sucrés - Fruits - Jus et eaux - Mobilier	28,00 €
Rafraîchissements (avec service à table et mobilier)	- 5 amuse-bouches froids ou chauds - Vins rouges et blancs - Cava - Boissons non alcoolisées, jus de fruits et eaux - Mobilier	40,00 €
Réception complète (avec personnel de service et mobilier)	- 3 amuse-bouches froids - 3 entrées chaudes - 1 dessert - Cava - Vins rouges et blancs - Boissons non alcoolisées, jus de fruits et eaux	54,00 €

	- Mobilier	

Si l'on applique la formule d'évaluation de l'offre économique, on obtient un score de **58,85 points** pour l'entreprise Mediterranea.

Offre de plats catalans : jusqu'à 20 points

L'entreprise Mediterranea propose les 4 plats suivants :

- Pain à la tomate et charcuterie (5 points)
- Crème catalane (5 points)
- Torradas à l'escalivada (5 points)
- Beignets de morue au four (5 points)

La société Mediterranea obtient la note maximale de **20 points**.

Amélioration du délai de préavis pour les services imprévus : jusqu'à 15 points

La société Mediterranea propose différents délais de préavis en fonction du service :

- Petit-déjeuner / Goûter / Pause-café : 24 à 48 h
- Collation : 48 à 72 heures
- Réception complète : 72 heures

Étant donné que plusieurs délais sont proposés, c'est l'option la plus défavorable à la délégation, à savoir 72 heures, qui est retenue pour l'évaluation.

Mediterranea a obtenu **0 point**, son délai étant trois fois supérieur à la meilleure offre obtenue, qui était de 24 heures.

Service de la restauration pour les événements protocolaires et/ou organisés à la Délégation du Gouvernement de Generalitat auprès de l'Union européenne (exp. n° DGUE-N-1/26)	**Critères d'attribution évaluables automatiquement (100 points)**		
	Offre économique (65 points)	**Proposition de plats catalans : jusqu'à 20 points**	**Amélioration du délai de préavis en cas d'intervention imprévue : jusqu'à 15 points**
Méditerranée	58,85 points	20 points	0 point

ÉVALUATION DE LA PROPOSITION INITIALE : ARTFOOD

Offre économique : jusqu'à 65 points

Type	**Contenu minimum à servir**	**Note**
Petit-déjeuner / Thé de l'après-midi / Sandwichs et café (avec service en salle et mobilier)	- Cafés et infusions - Lait de vache - Lait végétal	28,36 €

	- 2 types d'accompagnements salés et/ou sucrés - Fruits - Jus et eaux - Mobilier	
Collations (avec service à table et mobilier)	- 5 amuse-bouches froids ou chauds - Vins rouges et blancs - Cave à vin - Boissons non alcoolisées, jus de fruits et eaux - Mobilier	43,38 €
Réception complète (avec personnel de service et mobilier)	- 3 amuse-bouches froids - 3 amuse-bouches chauds - 1 dessert - Cava - Vins rouges et blancs - Boissons non alcoolisées, jus de fruits et eaux - Mobilier	39,99 €

Comme indiqué au point B.3 du tableau des caractéristiques, *«Étant donné que le prix du marché est déterminé par des prix unitaires, les prix unitaires indiqués à la section B.1 du présent tableau constituent les prix unitaires maximaux que les entreprises peuvent proposer dans le cadre de l'appel d'offres pour ce marché. Toute proposition qui ne mentionne pas tous les prix ou qui dépasse ces montants maximaux sera exclue.* »
Dans le cas présent, l'entreprise ArtFood propose un prix de 43,38 € pour le service de rafraîchissements, alors que le montant maximal fixé par le tableau des caractéristiques est de 40,00 €.

Pour cette raison, la société **ArtFood est automatiquement exclue de la procédure et le contenu de son offre ne sera plus évalué**.

CONCLUSIONS

Dans le cadre d'une première évaluation des critères d'attribution**, dont l'examen nécessite une analyse initiale des offres au regard des critères d'exclusion automatiques** en tant qu'étape préliminaire à la négociation avec les entreprises**,** les offres initialement soumises par les entreprises Hispania, Mediterranea et ArtFood ont été évaluées et ont obtenu les notes suivantes :

Prestation de Restauration pour des événements protocolaires et/ou institutionnels organisés au Délégation du Gouvernement de Generalitat	**Critères d'attribution pouvant faire l'objet d'une évaluation automatique (100 points)**			
	Offre économique (65 points)	**Proposition de plats catalans : jusqu'à 20 points**	**Amélioration du délai de préavis en cas d'imprévu dans le service : jusqu'à 15 points**	**TOTAL**

devant l'Union européenne (réf. n° DGUE-N-1/26)				
Hispania	65 points	20 points	15 points	**100 points**
Méditerranée	58,85 points	20 points	0 point	**78,85 points**
ArtFood	EXCLU			**EXCLU**

Compte tenu des notes obtenues, il est proposé d'entamer une phase de négociations avec les sociétés Hispania et Mediterranea afin qu'elles puissent améliorer leurs propositions au regard des critères d'attribution par le biais de critères automatiques.

À une date postérieure à la signature du présent rapport d'évaluation, le résultat de cette première évaluation sera communiqué à l'entreprise candidate par e-mail, et celle-ci disposera d'un délai de 2 jours calendaires pour améliorer son offre au regard des critères soumis à un jugement de valeur.

Ester Borrás Andreu - Carte d'identité 35106462K (TCAT)

Signé numériquement par Ester Borrás Andreu - N° d'identité 35106462K (TCAT)
Date : 29/07/2026 15 h 34 min 55 s +02:00

Ester Borràs Andreu
Déléguée du gouvernement de la Generalitat de Catalogne auprès de l'UE